



## **BALLE AU PRISONNIER AU C.P. DE POITIERS-VIVONNE**

Ce dimanche 28 avril a été marqué par un incident dont la nature n'a pas été, pour une fois (et heureusement), une agression physique sur personnel.

Il est aux alentours de 9 heures 30 lorsqu'un détenu nouvellement transféré au C.D.H. de Vivonne – qui n'était visiblement pas l'affectation souhaitée – grimpait sur le toit du préau de la cour de promenade afin que l'on prête attention à sa demande visant à quitter notre établissement. L'alarme fut immédiatement déclenchée et tout le monde se mit en alerte, les agents de l'E.L.S.P. se hâtant à sécuriser la zone en attendant la venue des membres de permanence – officier et Direction. Une fois arrivés, ces derniers tentèrent une négociation afin de raisonner le mutiné et mettre un terme à l'évènement sans prendre de risque pour qui que ce soit, mais celui-ci, visiblement décidé à nuire au bon déroulement de la journée, refusa de redescendre et se soumette aux ordres donnés. Une aventure qui ne pouvait désormais trouver son dénouement qu'avec le concours des ERIS, qui arrivèrent en début d'après-midi.

Un nouvel échange fut entamé, mais une fois encore sans issue satisfaisante ; des tirs de sommation furent effectués mais sans davantage de résultat, ce qui allait rendre incontournable une intervention plus « musclée ».

Se bornant à demeurer coûte que coûte sur son perchoir, le détenu au centre de tous les intérêts tenta d'empêcher les membres d'intervention de l'atteindre en essayant de faire tomber les échelles permettant leur escalade. Malgré un tir de "gomme-cogne" dans les jambes, il n'en démordit pas et essuya un second projectile qui le toucha cette fois à la tête (par ricochet ?), ce qui allait enfin permettre l'assaut sonnant la fin de l'évènement – en milieu d'après-midi.

Conduit dans un premier temps au Quartier Disciplinaire, le condamné fut ensuite redirigé vers le C.H.U. (en fin de journée).

Malgré des conditions d'exercice plus que difficiles, les personnels du C.P. de Poitiers-Vivonne ont une fois encore démontré à l'Administration Pénitentiaire qu'elle pouvait compter sur eux.

C'est pourquoi la CGT Pénitentiaire félicite tous les acteurs de cet épisode – dont le professionnalisme a permis de garantir la sécurité de tous – et réclame des récompenses individuelles à la hauteur de l'investissement et de l'implication de chacun.

Le bureau local,  
29 avril 2024